



Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre

Entreprise	Deal Executive Partners
Période	2024-2025
Siège	Paris
Mode de contrôle	Opérationnel
Protocole	GHG
Reporting scope 2	Location-based



Dans ce rapport, vous trouverez votre empreinte carbone complète, comment vous vous comparez avec vos pairs, la ventilation de vos émissions de gaz à effet de serre par scope et catégorie d'émission, et des scénarios d'impact personnalisés de décarbonation.

Le calcul et la compréhension des émissions de gaz à effet de serre générées directement et indirectement par votre activité constituent la première étape pour engager votre entreprise dans l'atténuation du changement climatique.

Résultats conformément au "GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard"

Entreprise Deal Executive Partners
Période 2024-2025

#	Catégories d'émission	tCO2e	%
Total		12,7	100%
Scope 1 - Total		0	0%
1-1	Émissions directes des sources fixes de combustion	0	0%
1-2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	0	0%
1-3	Émissions directes des procédés	0	0%
1-4	Émissions directes fugitives	0	0%
1-5	Émissions directes liées à l'agriculture	0	0%
Scope 2 - Total		0,33	2,6%
2-1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité - <i>Location-based</i>	0,02	0,1%
2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0,32	2,5%
Scope 3 - Total		12,3	97,4%
3-1	Produits et services achetés	11,6	91,9%
3-2	Biens immobilisés	0,24	1,9%
3-3	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie - <i>Location-based</i>	0,11	0,9%
3-4	Transport de marchandise amont et distribution	0	0%
3-5	Déchets générés	0,01	0,1%
3-6	Déplacements professionnels	0,08	0,6%
3-7	Déplacements domicile-travail	0,25	1,9%
3-8	Actifs en leasing amont	0	0%
3-9	Transport aval et distribution	0	0%
3-10	Transformation des produits vendus	0	0%
3-11	Utilisation des produits vendus	0	0%
3-12	Fin de vie des produits vendus	0	0%
3-13	Actifs en leasing aval	0	0%
3-14	Franchises	0	0%
3-15	Investissements	0	0%



Plus d'informations

Notre méthodologie

La première étape consiste à fixer le périmètre de l'empreinte carbone. Cela consiste à définir une période de référence, qui correspond généralement à l'année fiscale de l'entreprise, et à définir le périmètre organisationnel : régional ou global, filiales, franchises, etc.

Une fois les informations collectées, la cohérence des données est vérifiée par nos consultants climat. Elles sont ensuite utilisées pour calculer l'empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) conformément au "GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard". Pour des résultats plus précis, les calculs d'émissions de CO₂e sont basés sur des données physiques dans la mesure du possible : à ce titre, les estimations réalisées sur la base de données monétaires sont indiquées dans les rapports finaux.

Les principales sources de facteurs d'émission utilisées dans ce rapport incluent la base de données ecoinvent, la Base Carbone® de l'ADEME, la Base Impacts® de l'ADEME, BEIS/DEFRA, ainsi que notre R&D interne.



Qu'est-ce que le "GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard" ?

Le GHG Protocol établit des standards internationaux pour mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des opérations des secteurs privé et public, des chaînes de valeur et des mesures d'atténuation.

Qu'est-ce que le CO₂e (CO₂ équivalent) ?

Conformément au consensus scientifique, le protocole de Kyoto a reconnu 7 gaz à effet de serre (GES), qui contribuent au réchauffement climatique. Ce sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Les gaz à effet de serre agissent comme une couverture isolant la Terre : ils la réchauffent en absorbant l'énergie et en ralentissant la vitesse à laquelle l'énergie s'échappe vers l'espace. L'effet sur le réchauffement planétaire de ces GES dépend de deux paramètres : leur capacité à absorber l'énergie (ou "efficacité radiative"), et leur durée de séjour dans l'atmosphère (ou leur "vie").

Le dioxyde de carbone a été choisi comme gaz de référence car il représente 75% des GES générés par l'activité humaine. Par conséquent, les émissions des autres gaz sont exprimées en équivalent de CO₂ (ou CO₂e), en rapportant leur pouvoir réchauffant à celui du dioxyde de carbone sur une durée de cent ans.

